
LE FRANÇAIS EN ONTARIO : BILINGUISME, TRANSFERT A L'ANGLAIS ET VARIABILITE LINGUISTIQUE

Raymond MOUGEON
Université YORK

1. INTRODUCTION

La présente étude est divisée en deux parties¹. Dans la première nous traitons de ce que l'on pourrait appeler, à l'instar de Giles, Bourhis et Taylor (1977), la vitalité ethno-linguistique des Franco-Ontariens. Après avoir brièvement situé cette communauté francophone dans l'espace et l'histoire canadiens, nous fournissons des données sur sa force démographique, sur son bilinguisme (c'est-à-dire la connaissance de l'anglais), sur ses attitudes face au bilinguisme, sur le maintien du français (et inversement le transfert à l'anglais) et sur le soutien institutionnel accordé au français. Nous terminons cette présentation en nous interrogeant sur les perspectives d'avenir de la communauté franco-ontarienne.

Profitant de l'éclairage fourni par la première partie, nous effectuons ensuite un survol des résultats des principaux axes de la recherche sociolinguistique sur le français ontarien. Dans ce survol, nous mettons l'accent sur la variabilité du français ontarien et faisons état des différents facteurs internes et externes que l'on peut relier à cette variabilité. Deux de ces facteurs feront l'objet d'un examen approfondi : le contact avec l'anglais (bilinguisme) et le sous-emploi du français (restriction linguistique). Nous verrons que les questions soulevées par cette recherche se situent au cœur de la réflexion sur la variation du français et d'une façon plus générale sur l'évolution des langues minoritaires.

2. LES FRANCO-ONTARIENS

2.1. *Bref historique*

Le gros de l'immigration francophone en Ontario s'est produit de 1830 à 1920. Il résulte de la surpopulation dans les régions rurales du Québec. Les communautés francophones qui en sont issues se trouvent dans le sud-est de l'Ontario, région à vocation agricole et le long des axes routiers et ferroviaires du centre et du nord construits lors de l'expansion des industries minières et forestières. Une deuxième vague

migratoire (moins importante) a commencé à la fin des années 50 et a continué avec plus ou moins d'intensité jusqu'à récemment. Durant cette période, les francophones sont venus du Québec, mais aussi d'autres provinces du Canada et d'autres pays francophones. Il s'agit d'une population d'origine surtout urbaine et socialement diversifiée qui est venue s'établir dans les grands centres urbains du sud de l'Ontario en quête des emplois offerts par les secteurs public et industriel.

2.2. Données sur la langue maternelle

Selon le recensement canadien de 1981, il y avait en Ontario, 475 605 individus de langue maternelle française (première langue apprise durant l'enfance et toujours comprise au moment du recensement)². Par commodité, dans cette section et les sections suivantes nous désignerons ces individus du terme franco-ontarien. De par la taille de leur population, les Franco-Ontariens se classent au premier rang des minorités francophones hors Québec. Cependant, ils ne représentent que 5% de la population d'une province qui est majoritairement anglophone et qui est aussi, depuis plusieurs décennies, la plus peuplée du Canada. Ayant connu un haut niveau de croissance économique depuis les années 50, l'Ontario est devenu un pôle d'attraction majeur pour l'immigration. Cette immigration provient de plus en plus de pays non anglophones et donc les Franco-Ontariens tendent à devenir une minorité parmi d'autres.

Lors du recensement partiel de 1986, Statistiques Canada, suite à de nombreuses demandes émanant des chercheurs et des communautés linguistiques minoritaires, a consenti à ne plus "forcer" les répondants à ne déclarer qu'une seule langue maternelle et leur a offert la possibilité d'en déclarer plusieurs. On a pu ainsi, pour la première fois, mettre au jour plusieurs sous-groupes parmi les Franco-Ontariens. En plus des 422 770 répondants qui ont déclaré avoir acquis le français comme langue maternelle unique (le noyau de la francophonie ontarienne), on a dénombré 96 910 individus qui avaient acquis le français en parallèle avec l'anglais, 3 700 qui l'avaient acquis en même temps qu'une langue non officielle et 9 850 qui l'avaient appris en même temps que l'anglais et une langue non officielle. Il y avait donc, en tout, 106 760 individus que l'on pourrait considérer comme les franges de la francophonie ontarienne.

2.3. Données sur le bilinguisme

En ce qui concerne la compétence linguistique des Canadiens, le recensement ne recueille que des données sur la capacité de tenir une conversation dans les deux langues officielles du pays (l'anglais et le français). Elles sont donc plus grossières que celles qu'il fournit désormais sur la langue maternelle. En 1981, on a trouvé que 84% des 475 605 Franco-Ontariens avaient cette capacité, que 12% d'entre eux ne pouvaient converser qu'en français et que 4% d'entre eux ne pouvaient le faire qu'en anglais. Si ces deux derniers groupes d'individus représentent des cas patents de dominance française ou de dominance anglaise (peut-on même parler de bilinguisme ?), la compétence linguistique des membres du premier groupe est moins évidente. La seule chose que l'on peut dire avec "certitude" est qu'ils sont bilingues et donc que le bilinguisme est un phénomène répandu au sein de la communauté franco-ontarienne. A

titre de comparaison, en 1981, chez les francophones du Québec (forte majorité) on ne trouvait que 29% de bilingues et chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick (forte minorité), il y en avait 61%. On comprend pourquoi Poplack (1989) a trouvé que les Franco-Ontariens ont une perception plus favorable et positive du bilinguisme et qu'ils sont nettement plus accommodants envers la communauté anglophone que les Québécois.

Si le recensement canadien ne distingue pas les niveaux de bilinguisme, on a quand même des indications sur le fait que les Franco-Ontariens ne sont pas tous également bilingues. On vient de voir que plus de 100 000 Franco-Ontariens ont appris, dans leur enfance, le français en parallèle avec l'anglais ou en parallèle avec l'anglais et une autre langue. On conçoit aisément que, compte tenu de leur profil d'acquisition et des nombreux facteurs propices à l'apprentissage de l'anglais en Ontario, ils puissent avoir d'excellentes compétences en anglais et que celles-ci puissent même dépasser leur connaissance du français. Par ailleurs, lors d'une enquête menée en milieu scolaire au sein des générations franco-ontariennes adolescentes (Mougeon et Beniak, 1991 : ch. 4), on a trouvé que les bilingues équilibrés et les bilingues à dominance anglaise étaient proportionnellement plus nombreux que les bilingues à dominance française (66% vs 34%). On peut aussi mentionner que ces différences de compétence linguistique sont reliées à des différences identitaires. Ainsi Heller (1989), par exemple, fait état du fait que les jeunes Franco-Ontariens bilingues équilibrés ont un profond sentiment de double appartenance (voir aussi Clément, Gauthier et Noels, 1992 à ce sujet) et recourent volontiers à l'alternance des codes (comportement en accord avec leur profil identitaire).

2.4. Maintien du français et transfert à l'anglais au foyer

Les données sur la langue de communication au foyer fournies par le recensement canadien de 1981 révèlent que 33% des Franco-Ontariens déclarent communiquer en anglais au foyer. En d'autres termes, un tiers des Ontariens qui ont acquis le français comme langue maternelle, c'est-à-dire au foyer, ont par la suite abandonné cette langue en ce lieu ! Castonguay (1979) s'est concentré sur les Franco-Ontariens mariés ; il a trouvé que 90% de ceux/celles qui étaient marié(e)s à un(e) anglophone, déclaraient communiquer principalement en anglais au foyer, alors que 17% des couples francophones homogènes en faisaient autant³. Etant donné que le taux d'exogamie linguistique a progressé de façon constante au fil des générations (il atteignait déjà plus de 35% au sein du groupe des 15-24 ans en 1971) et en supposant que le taux de 90% d'abandon du français au foyer valait aussi pour les Franco-Ontariens exogames ayant des enfants, Castonguay concluait que l'exogamie linguistique était devenue un facteur majeur dans l'érosion de la communauté franco-ontarienne.

Plusieurs chercheurs ont poussé plus loin l'exploration de cette question. Tout d'abord qui dit mariage linguistiquement mixte, ne dit pas nécessairement éducation des enfants en anglais. Ainsi Heller et Levy (1991), Mougeon (1977) et Mougeon et Beniak (1991) rapportent tous le fait qu'il y a des enfants de mariages mixtes qui sont scolarisés en français. Cela dit, dans une recherche sur des échantillons de jeunes pourtant scolarisés en français, Mougeon et Beniak (1991) sont arrivés à des résultats

qui soutiennent la thèse de Castonguay. En effet, les mariages exolinguistiques se soldent massivement par un emploi prépondérant de l'anglais au foyer entre époux et entre parents et enfants. Par contraste, au sein des mariages endolinguistiques, ils ont trouvé la tendance inverse, à savoir un haut niveau de maintien du français dans ces mêmes situations. Toutefois, lorsque les enfants des couples endolinguistiques communiquent avec leurs pairs, ils ne maintiennent le français qu'à un niveau moyen qui est proche de celui des enfants des mariages exolinguistiques. Les enfants des mariages endolinguistiques semblent donc moins enclins à maintenir le français que leurs parents, tout au moins à ce stade particulier de leur existence.

Dans notre discussion du transfert à l'anglais au foyer, nous avons laissé de côté les nouvelles données du recensement de 1986 par souci d'éviter une présentation initialement trop complexe de la question, mais aussi parce que le gros des recherches sur celle-ci repose sur la prémisse du français comme langue maternelle unique et sur des données recueillies selon une telle prémisse. Ces nouvelles données confirment la distinction que nous avons faite plus haut : noyau de la communauté franco-ontarienne *vs* franges ou périphérie de cette communauté. En fait, elles nous permettent de mieux circonscrire ce noyau : il s'agit des 260 000 individus qui déclarent avoir le français comme langue maternelle unique et qui communiquent exclusivement en français au foyer. Autour de ce noyau, on peut identifier plusieurs sous-groupes dont le profil acquisitionnel est plus ou moins complexe et qui maintiennent plus ou moins le français au foyer (voir Mougeon et Beniak, 1993a). D'une façon générale, on note que l'abandon du français au foyer est nettement plus élevé chez ceux qui déclarent avoir une langue maternelle double ou triple, que chez ceux dont le français est l'unique langue maternelle. En d'autres termes l'apprentissage précoce et simultané du français avec d'autres langues, déclaré par plus de 110 000 personnes, n'est guère favorable au maintien de la communauté franco-ontarienne.

2.5. Emploi du français en dehors du foyer

Le recensement canadien ne posant pas de questions sur l'usage linguistique en dehors du foyer, il est difficile de dresser un bilan provincial. On constate toutefois que la probabilité que les Franco-Ontariens puissent communiquer en français en dehors du foyer dépend en partie de la force démographique des francophones dans leur localité de résidence. Par exemple, à Hawkesbury (petite ville du sud-est ontarien où les francophones représentent 85% de la population locale), de nombreux francophones sont certes obligés de travailler en anglais (l'industrie locale est largement sous contrôle anglophone) ; cependant ils peuvent se faire servir en français dans la plupart des établissements commerciaux et dans les différents établissements du secteur public (provincial et municipal). Par contraste, à Toronto (localité où le taux de concentration francophone est inférieur à 3%), la possibilité de communiquer en français dans tous ces secteurs est très réduite. Cela dit, dans le monde du travail (notamment dans le secteur privé) et dans celui des médias, c'est l'anglais qui domine dans presque toutes les communautés. Les quelques médias francophones qui sont disponibles ne peuvent faire face à la concurrence que leur livre la pléthore des médias de langue anglaise. Les Franco-Ontariens se trouvent donc dans la situation où ils ont à choisir entre un nombre restreint de productions médiatiques en français,

qu'ils ne prennent pas toujours, et un large éventail de productions anglaises, souvent plus conformes à leurs goûts ou à leurs besoins informatifs.

En ce qui concerne le monde du travail, on remarque que seul le secteur de l'éducation (le seul secteur public où les francophones jouissent d'une autonomie certaine), offre la possibilité de travailler principalement en français. Dans les autres secteurs publics (en particulier ceux qui relèvent des gouvernements fédéral et provincial), on peut obtenir des "postes bilingues" impliquant un certain emploi du français (surtout dans le cadre de la prestation de services à une clientèle francophone); toutefois, ils sont contingents. Dans le secteur privé, les possibilités en matière de travail en français sont beaucoup plus réduites. En effet, il y a peu d'entreprises privées qui sont possédées et gérées par les francophones ou qui sont situées dans des localités à forte concentration franco-ontarienne où l'on peut estimer qu'il est "payant" d'offrir des services en français. Le fait que le secteur privé offre nettement moins de postes bilingues que le secteur public, explique en partie pourquoi Mougeon et Beniak (1989b) ont découvert qu'à Welland, les Franco-Ontariens de la classe ouvrière estiment qu'il est important que leurs enfants aient une excellente connaissance de l'anglais et tendent à n'accorder qu'un soutien mitigé au principe de la scolarisation en français (notamment au niveau secondaire). Par contraste, au sein de la bourgeoisie, les parents sont plutôt d'avis qu'il est important que leurs enfants aient la meilleure connaissance du français possible et que cela implique qu'ils soient entièrement scolarisés en français. Ce clivage attitudinal découle aussi du vécu des parents de la classe ouvrière. Nombre d'entre eux connaissaient mal l'anglais dans leur jeunesse et ont éprouvé des difficultés dans le cadre de leur travail, difficultés qu'ils souhaitent épargner à leurs enfants. On sait aussi, que les Franco-Ontariens ont un niveau de revenu moyen inférieur à ceux de la majorité anglophone (Vaillancourt, 1978). On peut donc supposer qu'ils sont désireux d'améliorer leur statut socio-professionnel et qu'ils accordent une importance particulière à la maîtrise de la langue, ou des langues, employées dans le secteur économique où ils travaillent (l'anglais pour les ouvriers, l'anglais et le français, pour les membres de la bourgeoisie).

Terminons cette section par deux secteurs qui se recoupent partiellement et où le maintien du français est élevé. Il s'agit de l'église catholique canadienne française et du réseau associatif franco-ontarien. Dans les localités où les Franco-Ontariens ont pu fonder des paroisses catholiques autonomes et ont par conséquent échappé à l'emprise assimilatrice de leurs coreligionnaires anglophones (en particulier ceux de souche irlandaise), l'église canadienne française et ses associations connexes constituent un important espace social où la communauté franco-ontarienne peut préserver sa langue et sa culture. Cela dit, on doit noter que le clergé catholique canadien français n'est plus comme dans le passé à l'avant-garde du combat pour le maintien du français et que si les Franco-Ontariens sont restés plus attachés au catholicisme que leurs "cousins" québécois, il est clair que cet attachement ne va pas en s'accroissant.

Le réseau associatif franco-ontarien, est aussi une "place forte" de la francophonie. On y trouve notamment les organismes politiques qui militent pour le maintien et de le développement de la communauté franco-ontarienne. Toutefois, le mouvement associatif franco-ontarien évolue selon deux tendances opposées. On constate, d'une part, une augmentation du nombre des associations ou regroupements franco-

ontariens (notamment ceux à caractère professionnel) —elle va de pair avec un désir accru d'autonomie qui se manifeste tout particulièrement au sein de l'élite franco-ontarienne— et d'autre part, excepté les regroupements dans le domaine artistique, on observe les signes évidents d'un manque de relève.

2.6. Officialisation relative du français en Ontario

Nous avons fait brièvement allusion au fait que les Franco-Ontariens bénéficiaient de plusieurs droits qui leur permettent d'employer le français dans plusieurs des secteurs "officiels" de la société. Ces droits ont été surtout obtenus durant les vingt-cinq dernières années. Ils résultent du combat mené par les leaders franco-ontariens pour que le français accède au statut de langue officielle (ou tout au moins pour obtenir des mesures allant dans ce sens), de la promulgation des lois fédérales sur le bilinguisme et de l'adoption de la nouvelle constitution nationale. Rappelons brièvement ici les principaux de ces droits. Durant les années 70, le réseau français de télévision et de radiodiffusion de la Société Radio-Canada a été étendu aux principales localités ontariennes. En 1982, on a créé une chaîne française de télévision éducative (TV Ontario). A partir de 1968, une série de mesures a mis fin à une longue période de scolarisation forcée en anglais qui remonte à 1915. Ces mesures ont abouti à l'établissement d'un réseau relativement autonome d'écoles élémentaires et secondaires dispensant un enseignement entièrement en français. Ces écoles sont maintenant disponibles dans la plupart des localités où résident des Franco-Ontariens⁴. Au niveau de l'éducation universitaire, les Franco-Ontariens sont moins fortunés car ils doivent toujours se contenter au mieux d'établissements partiellement francophones qui n'offrent pas une gamme complète de cours en français (par exemple les universités bilingues d'Ottawa et de Sudbury, le collège Glendon à Toronto). Au début des années 70, les Franco-Ontariens ont obtenu le droit d'être jugés en français dans les cours de justice provinciales. Finalement, le gouvernement ontarien, suite à l'adoption d'une loi provinciale en 1986, a entamé la mise en œuvre d'un train de mesures ayant pour but d'offrir des services en langue française dans les ministères ou agences du gouvernement provincial. La première manifestation concrète de cette loi a été la production d'une version française ou bilingue des documents officiels très demandés (par exemple les formulaires, certaines brochures). Ces services viennent s'ajouter à ceux déjà offerts par les ministères et agences du gouvernement fédéral. Il importe cependant de préciser qu'on est loin d'une bilinguisation à grande échelle de ces deux paliers gouvernementaux et que sa mise en œuvre est graduelle. Par ailleurs, les services en langue française offerts par le gouvernement provincial ne sont disponibles que dans les régions où les francophones sont en nombre suffisant.

2.7. Les écoles de langue française

De tous les droits mentionnés plus haut, le droit à l'instruction en français aux niveaux élémentaire et secondaire est sans nul doute le plus important et il mérite un développement plus approfondi relativement à son fonctionnement et ses objectifs. Les écoles franco-ontariennes visent trois buts principaux : 1) fournir une éducation générale comparable à celle que reçoivent les élèves anglo-ontariens, 2) prodiguer un enseignement de certaines matières dans une optique plus spécifiquement franco-ontarienne ou franco-canadienne (par exemple l'histoire) et 3) endiguer l'assimilation

de la communauté franco-ontarienne. C'est parce qu'elles se sont fixé ce dernier objectif, que les écoles franco-ontariennes ouvrent leurs portes non seulement aux enfants élevés dans les foyers où l'on maintient le français mais aussi aux enfants issus des foyers où cette langue n'est pas ou est peu utilisée. On espère que ce faisant, ces derniers enfants et leurs parents (re)viendront à la francophonie. Cette politique de (re)francisation est du reste conforme à l'esprit de la constitution canadienne qui définit le droit à l'instruction dans les langues officielles, non pas en fonction de la langue maternelle des enfants, mais selon celle de leurs parents. Le droit à l'instruction en français est donc garanti à tout enfant dont au moins un des deux parents est de langue maternelle française. On a vu plus haut que cette condition n'implique pas nécessairement, loin de là, que l'enfant soit de langue maternelle française. Cette politique d'admission est lourde de conséquences sur le plan pédagogique. Dans les localités où les Franco-Ontariens ne sont pas majoritaires, l'école de langue française ne peut guère compter sur l'environnement local pour l'aider dans son travail de francisation. Face à ce défi, un nombre croissant d'écoles franco-ontariennes regroupent les enfants issus des foyers non ou peu francophones en début de scolarité (pendant une ou plusieurs années) dans des classes où ils reçoivent un enseignement du français ou en français qui est adapté à leur niveau. Cette approche a aussi pour effet d'éviter de retarder les enfants issus des foyers francophones et de faciliter la tâche des enseignants dans la mesure où ils ont affaire à des classes plus homogènes. S'il est clair que les écoles franco-ontariennes arrivent à inculquer le français aux élèves issus des foyers non ou peu francophones, il est par contre moins évident qu'elles arrivent à enrayer le transfert à l'anglais. A ce sujet, dans le cadre d'une enquête conduite dans les écoles secondaires de langue française de huit localités ontariennes (Mougeon et al., 1982), on a constaté qu'à ce niveau de scolarité, il subsistait d'importantes différences interindividuelles au sujet de la fréquence d'emploi du français dans l'entourage immédiat des élèves. En fait, cette enquête a mis au jour un vaste *continuum* de "maintien" du français par chaque élève qui allait de la valeur maximale (emploi exclusif du français) à une valeur proche de zéro (emploi presque exclusif de l'anglais) ! Dans le cas des élèves qui communiquent surtout en anglais (la plupart sont des bilingues à dominance anglaise), on peut douter de leur capacité et de leur motivation futures à transmettre le français aux générations à venir. Fait intéressant, ces taux de fréquence d'emploi du français peuvent aussi se lire comme une évaluation de la part que joue l'école de langue française en tant que lieu d'apprentissage et d'emploi du français : seulement relative dans le cas des élèves qui maintiennent le français dans leur entourage immédiat, mais très importante dans le cas de ceux qui ne le font pas. En schématisant, on peut dire que, depuis l'instauration des écoles franco-ontariennes, on observe deux types opposés de reproduction linguistique chez les Franco-Ontariens : la transmission du français assurée initialement par le foyer et confortée ensuite par l'école et la transmission du français assumée uniquement par celle-ci.

2.8. Conclusion

En résumé des sections précédentes, on peut faire les remarques suivantes. La montée de l'exogamie linguistique en communauté franco-ontarienne et son impact négatif sur la transmission du français au foyer sont à notre avis symptomatiques du

fait qu'il existe chez les Franco-Ontariens un désir indéniable d'intégration à la majorité anglophone et qu'ils ne rencontrent pas d'obstacles majeurs dans la réalisation d'un tel désir. Submergés par la communauté anglophone dans nombre des localités où ils résident, confrontés à un milieu de travail le plus souvent anglophone, occupant une position inférieure sur le plan socio-professionnel, les Franco-Ontariens ne manquent certes pas de raisons d'opérer un transfert à l'anglais, mutation d'autant plus facile à réaliser que nombre d'entre eux ont atteint un très haut niveau de bilinguisme.

Cela dit, on constate que, même dans les communautés franco-ontariennes minoritaires, il y a un noyau dur au sein duquel on est peu enclin au mariage exolingvistique, on maintient le français au foyer et on accorde un soutien massif à la scolarisation en français. Il faut croire qu'aux yeux de ces Franco-Ontariens, il y a assez de bonnes raisons pour vouloir préserver autant que faire se peut, l'intégrité du groupe et assurer sa continuité. Les gains réalisés par la communauté franco-ontarienne dans la reconnaissance de ses droits linguistiques durant les trente dernières années, figurent sans doute au premier rang de ces raisons. Reste à savoir si cette reconnaissance va progresser dans l'avenir. Si l'on en juge par l'évolution récente du conflit constitutionnel, la protection des droits linguistiques des minorités officielles est de moins en moins perçue comme une priorité nationale. On peut donc se demander si, dans l'avenir, les Franco-Ontariens n'auront pas plutôt à lutter contre l'inertie du pouvoir anglo-ontarien, ou pire, contre un renversement des mesures favorables au maintien de leur communauté. Si tel était le cas, on peut craindre que l'assimilation des Franco-Ontariens ne montre une sérieuse tendance à la hausse.

3. LE FRANÇAIS ONTARIEN

3.1. *Remarques générales*

Pour des raisons qui relèvent peut-être plus de la spécialisation des chercheurs que d'un choix théorique ou méthodologique, le français ontarien a principalement fait l'objet d'études effectuées selon une perspective sociolinguistique variationniste. Même si une telle approche ne saurait prétendre fournir à elle seule une description complète du français de l'Ontario, elle a eu l'avantage de permettre de focaliser sur un aspect majeur de cette variété de français, car à l'image de la communauté franco-ontarienne, le français ontarien frappe par une tendance évidente à la variabilité et au changement linguistiques.

Si l'on devait résumer de façon très succincte les grands axes de la recherche sociolinguistique sur le français ontarien, on pourrait le faire à l'aide de trois interrogations :

- Quel effet le manque de scolarisation en français propre aux Franco-Ontariens adultes a-t-il sur leur connaissance des registres informels du français canadien ?
- Quel effet l'abandon du français au foyer que l'on peut observer chez les jeunes générations scolarisées en français a-t-il sur leur connaissance des registres informels du français canadien ?

— Quels sont les différents types d'innovations linguistiques que l'on peut observer en français ontarien et quels sont les facteurs linguistiques et extra-linguistiques qui les déclenchent ou tout au moins qui leur sont favorables ?

Nous allons faire état des principales réponses à ces questions dans la suite de cette étude.

3.2. Connaissance des registres formels

On a vu plus haut que l'établissement d'un système complet d'écoles élémentaires et secondaires de langue française est chose récente en Ontario. En conséquence, parmi les générations franco-ontariennes de plus de trente ans, nombreux sont ceux qui n'ont été que marginalement scolarisés en français, même si par ailleurs ils maintiennent le français au foyer et s'ils ont pu atteindre un niveau de scolarité plus ou moins élevé par le truchement d'une éducation en anglais. Comme durant leur jeunesse, les occasions d'exposition aux registres formels étaient rares en dehors de l'école, on peut s'attendre à ce que leur parler trahisse une méconnaissance relative de la langue normée. Cette hypothèse a été récemment confirmée dans une recherche sur les voyelles longues diphtonguées, par exemple *une rose* [ɥnro:z] (variantes non standard) et non diphtonguées [ɥnro:z] (variantes standard), Mougeon et Beniak (à paraître). Entre autres choses, cette étude montre que les Franco-Ontariens qui n'ont été que faiblement scolarisés en français tendent à sur-utiliser les variantes non standard et peuvent donc donner l'impression qu'ils sont moins instruits qu'en réalité.

3.3. Connaissance des registres informels

Dans le parler des jeunes Franco-Ontariens qui emploient rarement le français dans leur entourage immédiat (bien qu'ils soient entièrement scolarisés en français, cf. section 2.7.), on observe deux tendances qui sont à l'opposé de celle que nous venons de discuter. Elles se traduisent par une sous-utilisation des variantes non-standard ou si l'on préfère une méconnaissance des registres informels. D'une façon générale, on constate que les jeunes locuteurs dont l'usage du français est restreint, utilisent bien moins souvent les variantes non standard (par exemple la préposition de possession *à*, *la cousine à mon père*, Mougeon et Beniak, 1991 : ch. 7 ; la réalisation [we] de la graphie *oi*, *moi puis toi* [mwe pitwe], Thomas, 1988-1989 ; l'effacement du son [l] dans les articles et les pronoms, *à la messe* [a:mɛis], Tenant, 1991, etc.), et que ce phénomène a plus ou moins pour effet de laminer la "stratification sociale du langage". En effet, parmi les jeunes dont l'usage du français est restreint, le parler des individus issus de la classe ouvrière rejoint celui des jeunes des classes sociales plus élevées (Mougeon et Beniak, 1991 : ch. 7). Deuxièmement, on constate aussi que les locuteurs dont l'usage du français est restreint sous-utilisent les variantes non standard dans les contextes discursifs informels (cf. Thomas, 1988-1989 et Tenant, 1991), ce qui peut se concevoir comme une réduction de leur capacité d'adaptation stylistique. De toute évidence donc, les locuteurs qui ne maintiennent pas le français dans leur entourage immédiat sont privés d'une importante source d'exposition au français informel/populaire et se distinguent par une standardisation prononcée de leur parler. Cette évolution a sans doute pour effet d'intensifier les différences linguistiques intergénérationnelles, car on

a vu que le parler des générations franco-ontariennes adultes montre la tendance inverse.

3.4. Exceptions à la sous-utilisation des variantes non standard

Dans la recherche sur le français ontarien on a identifié trois cas de variation où contrairement à la tendance générale, les jeunes dont l'usage du français est restreint ne sous-utilisent pas (loin de là) les variantes non standard. Fait notoire, ces trois cas de variation, que l'on retrouve aussi en français populaire hexagonal (cf. Guiraud, 1965 et Gadet, 1992) correspondent à l'alternance d'une forme marquée (la variante standard) et d'une forme non marquée (la variante non standard) : la variation *être vs avoir*, par exemple *je suis venu hier vs j'ai venu hier* (Beniak et Mougeon, 1989), la variation *je vais vs je vas* (Beniak et Mougeon, 1991 : ch 8) et la variation subjonctif vs "indicatif", par exemple *il faut que je parte vs je [par]* (Laurier, 1989). Dans le cas des auxiliaires *avoir* et *être* et du subjonctif, on constate même que les locuteurs dont l'usage du français est restreint emploient les variantes non standard plus souvent que ceux qui maintiennent le français. Deux explications peuvent être proposées pour ces résultats inattendus. La première est que les jeunes dont l'usage du français est restreint sont, de par ce fait, particulièrement sensibles au caractère plus naturel des variantes non standard mentionnées plus haut et donc plus enclins à apprendre ces dernières que les variantes standard, même si, par ailleurs, ils sont sous-exposés au français informel ou populaire. La deuxième explication est que la présence de ces usages non standard dans leur parler est le résultat de l'apprentissage imparfait de formes standard difficiles à automatiser car irrégulières. On verra plus bas que ces mêmes locuteurs n'arrivent pas à maîtriser certains éléments marqués de la morphosyntaxe du français et qu'ils leur substituent des alternatives non marquées qui sont "de leur cru". Les usages non standard mentionnés plus haut procèderaient donc en partie de ce genre de substitution. A notre avis, ces deux explications sont complémentaires et c'est probablement pour cette raison que ces usages non standard ne sont pas sous-utilisés par les jeunes dont l'emploi du français est restreint⁵.

3.5. Sur-utilisation de certaines variantes dues au bilinguisme

Jusqu'à présent nous avons vu que la sur-utilisation ou la sous-utilisation des variantes non standard par différentes composantes de la communauté franco-ontarienne découlaient de manques au niveau de la scolarisation en français ou du maintien du français au foyer. Nous allons maintenant brièvement évoquer les cas d'augmentation ou de diminution de certaines variantes dues au bilinguisme. Il s'agit en fait d'une évolution "à bascule" : une variante qui, de par son sens et sa forme, est proche d'un élément anglais équivalent, voit sa fréquence discursive augmenter, alors que l'autre, qui n'a pas d'équivalent anglais, voit sa fréquence décliner⁶. Ce phénomène a fait l'objet de peu de recherches en ce qui concerne le français ontarien. On en a identifié un cas dans le français parlé des Franco-Ontariens adolescents. Il s'agit de la montée de la locution prépositionnelle *à la maison* et du déclin de sa variante *chez + pronom personnel*, par exemple *je rentre à la maison/chez moi*, la première ayant une contrepartie anglaise reliée au niveau du sens et de la forme : *(at) home*, l'autre n'en ayant pas (Mougeon et Beniak, 1991 : ch. 9). On a constaté que ce phénomène se mani-

feste dès que les Franco-Ontariens atteignent un bon niveau de bilinguisme et même si par ailleurs, ils maintiennent le français dans leur entourage immédiat.

Plus rares sont les cas de sous-utilisation où l'élément que l'on abandonne a une contrepartie anglaise reliée sur le plan phonétique, alors que celui dont la fréquence discursive augmente, n'en a pas ! Nous en avons observé un en milieu scolaire, où l'on tend à éviter le mot *phoque* (ce mot rappelle le mot anglais malséant *fuck*, foutre) au profit de mots plus ou moins équivalents et moins communs, par exemple *otarie*.. Ce cas est intéressant, car il illustre le rôle du tabou linguistique comme facteur de changement linguistique en communauté bilingue.

3.6. Recherches sur les innovations

3.6.1. Restructurations de la morpho-syntaxe

On vient de faire allusion au fait que les jeunes Franco-Ontariens dont l'usage du français est restreint n'arrivent pas à automatiser certains aspects marqués de la grammaire du français. On a observé ce phénomène dans le cadre de deux études. La première portait sur le petit groupe des verbes qui maintiennent une forme distinctive à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent, par exemple *être, faire, aller, venir, prendre*, etc. (Mougeon et Beniak, 1991 : ch. 5). On a découvert que les locuteurs dont l'emploi du français est restreint tendaient à remplacer ces formes verbales distinctives par des formes non marquées, par exemple *eux autres, ils prend pas l'autobus*. La deuxième étude était consacrée à l'emploi des pronoms réfléchis devant les verbes pronominaux (Mougeon, 1982). Elle a mis en avant une tendance à l'omission de ces pronoms (par exemple *je lève à sept heures tous les matins*) dans le parler de ces locuteurs.

Ces cas de restructuration de la morpho-syntaxe du français suscitent plusieurs remarques. On sait qu'en français contemporain parlé, il y a de nombreux verbes qui ne présentent plus de forme distinctive à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent. Bien qu'elle ne soit pas nécessaire, l'élimination du restant de ces formes verbales distinctives n'est donc pas dysfonctionnelle. En ce qui concerne les verbes dits pronominaux, on sait que le pronom "réfléchi" de plusieurs d'entre eux n'est plus qu'un appendice morphologique vide de sens, (par exemple *s'en aller*) et que celui de nombre d'entre eux a perdu une large partie du sens réfléchi (*se trouver* ne veut pas dire *trouver soi-même*). Ce sont donc des éléments linguistiques dont le rendement fonctionnel est faible ou nul qui sont éliminés. Cela ne signifie pas pour autant que ces restructurations sont inéluctables. En effet, on a trouvé que les locuteurs qui maintiennent le français n'ont pas de problème avec ces deux aspects de la grammaire du français, leur parler étant pratiquement exempt de ces restructurations. On peut donc en conclure que la restriction linguistique a pour effet de "déclencher" ce genre de restructuration. Utilisant trop peu souvent le français, ces locuteurs n'arrivent pas à automatiser ces éléments morpho-syntaxiques marqués et ils en viennent à les éliminer ou à leur substituer des alternatives non marquées. Nous insistons quelque peu sur cette conclusion, car elle touche à plusieurs questions théoriques importantes. Thibault (1991) dans un numéro de *Linx* consacré à des phénomènes que l'on a cru pouvoir traiter en termes de simplification, commente notre étude sur le nivellement des formes distinctives de la troisième personne du pluriel du présent de

l'indicatif et rejette la thèse de l'apprentissage imparfait. En fait, elle suggère qu'il s'agit d'un changement naturel et prévisible dans une communauté francophone où il y a "un manque de contact avec la norme du français doublé d'une faible sensibilité à son égard". A notre avis, son interprétation accorde trop peu d'importance au fait que ce nivellement est cantonné au parler des locuteurs qui font un usage restreint du français et que l'amplitude de cette restriction est loin d'être négligeable. Si ce changement était naturel et prévisible et favorisé par le manque de sensibilité et d'exposition à la norme, on s'attendrait à ce qu'il se manifeste aussi dans le parler des locuteurs qui maintiennent le français, car un tel manque vaut aussi pour ces locuteurs. Une autre indication du caractère non ou peu naturel de ces restructurations nous est fournie par la littérature sur le français populaire hexagonal. Dans les principaux ouvrages consacrés à ce français, on ne trouve aucun exemple d'omission des pronoms réfléchis des verbes pronominaux. On note tout au plus une tendance à l'agglutination du pronom réfléchi, par exemple *il a s'agi* (Gadet, 1992 : 54) ou à la surgénéralisation de *se* (par exemple *je s'ai trompé*, cf. Guiraud, 1965 : 52), qui sont certes des indices de la fragilité de ces pronoms, mais qui ne revêtent pas le caractère drastique d'une omission pure et simple. En ce qui concerne le nivellement des formes distinctives de la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif, on note quelques exemples dans Bauche (1920) et Frei (1971), mais on remarque que la substitution d'une forme non marquée a toujours lieu dans le même contexte : après le relatif *qui* et après le pronom de reprise *il* (par exemple *c'est eux qui est riche, les soldats, il est malheureux*, Bauche, 1920 : 103, 109). Il nous semble significatif que ni le pronom relatif *qui*, ni le pronom *il*, ne portent de marque de pluralité. On peut donc émettre l'hypothèse qu'en français populaire, on observerait (de façon variable sans doute) une règle discursive d'accord par proximité. Dans le parler des locuteurs dont l'usage du français est restreint, la substitution d'une forme non marquée ne connaît pas de contraintes contextuelles et constitue donc bel et bien un cas de nivellement. On peut mentionner finalement que dans Gadet on ne trouve pas d'exemples de ce nivellement, mais une remarque intéressante sur l'existence d'une tendance inverse (surmarquage de la troisième personne du pluriel, par exemple *ils croyent*, 1992 : 56)⁷ !

En résumé, si les restructurations morpho-syntaxiques qui sont propres aux locuteurs dont l'usage du français est restreint ne manquent pas de motivation intrasystémique, elles sont plus avancées que celles que l'on peut observer dans le parler des locuteurs du français populaire, locuteurs qui, bien qu'ils soient sous-exposés à la norme, ne sont pas des "sous-utilisateurs" du français. On aurait donc ainsi une démonstration empirique de l'idée que si la morpho-syntaxe du français présente de nombreux points de faiblesse où peuvent apparaître des restructurations, (cf. Chaudenson, 1984 et Gadet, 1991), cette faiblesse est inégale. Les points les plus faibles étant ceux où la langue populaire et le français des locuteurs à usage restreint opèrent les mêmes restructurations, des points un peu moins faibles seraient ceux qui ne donnent lieu à des restructurations que lorsqu'il y a restriction linguistique, ou encore où les restructurations engendrées par la restriction linguistique sont qualitativement plus radicales que celles opérées par les locuteurs du français populaire ; des points moins faibles encore pourraient correspondre aux aspects de la morpho-syntaxe où seuls les créoles ou les variétés de français pidginisées opèrent des restructurations ; et finalement les points les moins faibles correspondraient aux aspects de la

morpho-syntaxe où seuls les apprenants du français L₁ ou L₂ effectuent des restructurations en début d'acquisition⁸. Nous renvoyons le lecteur à Beniak et Mougeon (1989) et à Chaudenson, Mougeon et Beniak (1987) pour des données sur ces homologues et pour un développement plus poussé de la réflexion théorique sur les facteurs internes et externes qui sous-tendent cette échelle implicationnelle.

3.6.2. *Changements linguistiques dus à l'influence de l'anglais*

On a vu plus haut que le bilinguisme est généralisé au sein de la communauté franco-ontarienne, qu'il fait partie de l'identité des locuteurs et qu'il est perçu positivement par nombre d'entre eux. On a vu aussi que de nombreux secteurs de la société ontarienne sont sous contrôle anglophone et que dans ces secteurs les Franco-Ontariens sont obligés de communiquer en anglais. Finalement on décèle, notamment chez les jeunes générations, une tendance évidente au transfert à l'anglais. En bref, il existe au sein de la communauté un faisceau de facteurs propices à l'émergence de changements linguistiques dus à l'influence de la langue majoritaire.

Nous serons amené à distinguer deux types de changement dus à l'influence de l'anglais : ceux qui témoignent d'une influence directe et qui se traduisent par l'entrée de mots anglais dans le lexique du français ontarien (emprunts lexicaux) et ceux qui témoignent d'une influence indirecte et qui se traduisent par une modification de la distribution syntagmatique ou du sens de mots français qui est produite par des mots anglais équivalents.

3.6.2.1. *Les emprunts lexicaux à l'anglais*

Il y a deux catégories d'emprunts lexicaux à l'anglais en français ontarien. La première, et sans doute la plus nombreuse inclut les mots d'origine anglaise que les Québécois ont "apportés" avec eux lorsqu'ils sont venus s'installer en Ontario. La plupart de ces emprunts sont répertoriés dans les ouvrages lexicographiques sur le français québécois. Ils font partie du fond lexical commun qui unit le français québécois et le français ontarien. Ils se sont intégrés au lexique du français québécois à une époque maintenant révolue, où celui-ci subissait une forte domination de l'anglais. En voici quelques exemples : *factrie* (<*factory* synonyme d'*usine* ou *manufacture*), *tough*, (synonyme de *dur*), *runner* (synonyme de *gérer* ou *diriger*), *anyway* (synonyme de *en tout cas* ou *de toute façon*), etc. Nombre d'entre eux sont typiques des registres familiers ou populaires et sont en variation avec des mots français de sens équivalent. Contentons-nous de dire qu'en français ontarien, ces emprunts intégrés se comportent bel et bien comme des variantes vernaculaires. Bien plus souvent utilisés par les membres de la classe ouvrière que par ceux de la petite et de la moyenne bourgeoisie (Mougeon et Beniak, 1989b), ils tendent nettement à décliner dans le parler des locuteurs bilingues à dominance anglaise (surtout des locuteurs qui font un usage restreint du français), alors qu'ils demeurent vivaces dans le parler des locuteurs bilingues à dominance française (locuteurs qui maintiennent le français ; cf. Poplack, Sankoff et Miller, 1988 ; Mougeon et Beniak, 1989b).

La deuxième catégorie d'emprunts, celle qui nous intéresse directement dans cette section, inclut des mots anglais qui ont fait leur entrée dans le lexique du français ontarien après l'immigration des Québécois en Ontario. Nombre de ces emprunts

résultent du fait que dans cette province le contact avec l'anglais est nettement plus intense qu'il ne l'a été et qu'il ne l'est actuellement au Québec. Parmi ces emprunts, on en trouve plusieurs dont la diffusion est encore en cours ou même ne fait que commencer. Ils offrent donc au sociolinguiste l'occasion d'essayer d'identifier les facteurs externes ou internes qui favorisent leur entrée dans le lexique du français ontarien. Par contraste, les emprunts de la première catégorie nous renseignent plutôt sur l'aboutissement du processus de diffusion : la vernacularisation.

Les nouveaux emprunts propres aux Franco-Ontariens peuvent être regroupés en deux catégories principales. La première comporte des mots anglais qui concurrencent des mots français reliés à des secteurs de la société sous domination anglophone (cf. *supra*). Ceci a sans doute pour effet de réduire la disponibilité de ces mots français et d'ouvrir la porte à leurs équivalents anglais. En voici quelques exemples : le mot *high school*, variante du mot *école secondaire*, le mot *fridge*, variante de *réfrigérateur*, le mot *movie* variante de *film* ou *vue* et le mot *real estate* variante du mot *immobilier*. Nous nous sommes intéressés plus particulièrement au mot *high school*, car dans un de nos corpus, il était assez récurrent pour faire l'objet d'une étude variationnelle. On a trouvé que cet emprunt est plus fréquemment employé que le mot *école secondaire* dans le parler des anciennes générations, mais qu'il est en voie d'extinction dans le parler des jeunes générations, (Mougeon, 1992). On a vu que les anciennes générations n'ont connu dans leur jeunesse que les écoles secondaires anglaises, c'est-à-dire les *high schools*, alors que les écoles secondaires de langue française font maintenant partie de la réalité des jeunes générations. La généralisation du mot *école secondaire* dans le parler des jeunes est intéressante, car elle illustre le fait que l'expansion du français dans certains secteurs officiels de la société, peut renverser le processus d'importation de vocables anglais. On consacra une section spéciale à ce phénomène à la fin de cette étude.

La deuxième sous-catégorie d'emprunts propres au français ontarien, inclut des mots qui font partie du lexique de base. En voici quelques exemples : l'adverbe exclamatif *sure !* variante de *certain(ement) !*, la conjonction *so* variante de *ça fait que/ alors* ou encore la particule adverbiale *back*, par exemple *il lui a donné back son argent*, qui concurrence le préfixe *re-* dans son sens de retour (*donner back = redonner*). Le fait que des mots anglais fassent concurrence à des mots français de haute disponibilité et que ces concurrents anglais puissent connaître une large diffusion (c'est le cas de *back*, cf. Canale, Mougeon, Bélanger et Main, 1977 et de *so*, Mougeon et Beniak, 1991 : ch. 11 et 1993b)⁹ est pour le moins surprenant et, à première vue, semble défier toute explication. Dans le but de découvrir les raisons linguistiques ou socio-psychologiques cachées, mais non moins réelles, de leur entrée dans le lexique du français ontarien, on leur a consacré deux études approfondies.

L'étude consacrée à *back*, révèle que cet emprunt est surtout employé par les jeunes issus d'un milieu ouvrier. Les emprunts propres au français de l'Ontario, feraient donc l'objet du même genre de stigmatisation qui frappe les vieux emprunts intégrés. On s'interrogera sur les raisons de cette stigmatisation plus bas lorsqu'on traitera de *so*. Notre étude nous a aussi amené à mettre en évidence les causes linguistiques de l'emprunt de *back*. On peut les résumer brièvement ainsi. Alors que l'affaiblissement sémantique du préfixe *re-* a entraîné l'émergence d'alternatives ad-

verbiales, par exemple à *nouveau*, *encore*, une alternative adverbiale pour *re-* dans son sens de retour n'a pas encore vu le jour en français (ontarien). Il y a donc une "case vide" que *back* vient remplir. En empruntant la particule adverbiale *back* à l'anglais, les Franco-Ontariens ont en quelque sorte devancé l'évolution morpho-syntaxique du français, sur ce point précis du système aspectuel.

L'emprunt de la conjonction *so*, par exemple *c'est trop cher, so je l'achète pas*, qui concurrence le doublet, *ça fait que vs alors* est encore plus insolite que celui de *back*, car il échappe aux explications linguistiques. En effet, on comprend mal que des mots aussi fondamentaux et vivaces (contrairement au préfixe déclinant *re-*) que *ça fait que* et *alors* soient concurrencés par un de leurs équivalents anglais. La recherche sur *so* a donc porté tout particulièrement sur l'étude de ses corrélats extra-linguistiques. Voici l'essentiel des résultats. Le niveau de bilinguisme arrive au premier rang des facteurs externes favorables à cet emprunt : ce sont les locuteurs qui communiquent aussi souvent en français qu'en anglais dans leur entourage immédiat (la plupart d'entre eux étant des bilingues équilibrés) qui de loin emploient *so* le plus souvent. Dans un même ordre d'idées, on a constaté qu'à Hawkesbury, localité où les Franco-Ontariens sont fortement majoritaires et où les bilingues équilibrés sont très rares (c'est le bilinguisme à forte dominance française qui prédomine), *so* était totalement absent du parler local.

Les observations de plusieurs chercheurs qui se sont penchés sur le phénomène de l'emprunt des mots de base concordent avec nos résultats. Scotton et Okeju (1973), qui ont étudié ce phénomène dans les langues africaines, ont remarqué qu'il était limité aux communautés où le contact linguistique était intense. Weinreich (1968) et Haugen (1969) estiment que ce genre d'emprunt sert à symboliser la double appartenance linguistique et culturelle des locuteurs d'une langue minoritaire hautement bilingues. Cette interprétation cadre avec les découvertes de Heller (1989) relatives à l'identité des jeunes Franco-Ontariens hautement bilingues (cf. section 2.3.).

Au deuxième rang des corrélats externes de *so*, on trouve la classe sociale : les locuteurs de la classe ouvrière utilisent *so* bien plus souvent que ceux de la petite bourgeoisie et de la moyenne bourgeoisie, ces derniers se distinguant par un taux très bas d'emploi de *so*. On constate donc, une fois de plus, que la distribution sociale des emprunts propres au français ontarien est polarisée, tout comme celle des emprunts anciens intégrés que les locuteurs de la moyenne bourgeoisie évitent au même titre qu'ils évitent les mots du français populaire. Cela dit, on peut se demander si le fait qu'un emprunt comme *so* est positivement corrélé au niveau de bilinguisme (à la différence des emprunts anciens) n'est pas une raison supplémentaire de la polarisation de sa distribution sociale. On a vu plus haut qu'en milieu franco-ontarien, les membres de la classe ouvrière franco-ontarienne sont particulièrement sensibles à la valeur instrumentale de l'anglais. Dans la mesure où *so* est la marque d'une identité bilingue et donc de la compétence en anglais, on comprend que les membres de la classe ouvrière soient des agents particulièrement actifs de son importation.

Au troisième et dernier rang des corrélats extralinguistiques de l'emploi variable de *so*, on trouve le sexe des locuteurs : les filles l'emploient moins souvent que les garçons. Selon Labov (1991), lorsque le changement linguistique est impulsé par la classe ouvrière, ce qui semble être en partie le cas avec *so*, les femmes sont plus sou-

vent à la pointe du changement que les hommes. Le cas de *so* correspondrait donc à l'exception.

Lorsque l'on tient compte de façon simultanée des trois corrélats externes de la variation, on constate leur effet cumulatif et on peut ainsi isoler entre autres, le sous-groupe qui est l'avant-garde du changement linguistique et celui qui lui est le plus réfractaire. Le premier, on l'aura deviné, correspond aux bilingues équilibrés de la classe ouvrière et du sexe masculin. Ils ont un taux d'emploi de *so* de 95% (le remplacement des variantes françaises ayant presque atteint son terme !), le deuxième est composé des bilingues à dominance française, de la moyenne bourgeoisie et du sexe féminin, ces dernières locutrices n'affichant qu'un taux d'emploi de *so* de 3% ! De toute évidence, en français ontarien, la variable *so vs ça fait que vs alors* est porteuse d'une lourde charge socio-symbolique.

On terminera cette présentation des manifestations directes de l'influence de l'anglais, par des remarques sur la prononciation des emprunts à l'anglais. Poplack, Sankoff et Miller (1988) ont trouvé qu'à Ottawa (Ontario), près de 40% des francophones prononcent les emprunts avec une phonologie anglaise, alors qu'à Hull (Québec), seulement 4% d'entre eux (10 fois moins !) en font autant : c'est donc la tendance à l'intégration phonologique qui prévaut. Ce résultat s'explique en partie par le fait qu'il y a moins de bons bilingues parmi les francophones de Hull (20%) que parmi ceux d'Ottawa (55%). Toutefois, on peut aussi le relier au fait que les Québécois de Hull ont des attitudes bien moins favorables envers les Anglo-Canadiens, le bilinguisme et les différentes manifestations de l'introduction d'éléments anglais dans le français, que les Franco-Ontariens d'Ottawa (Poplack 1989). En d'autres termes, pour que la tendance à prononcer les emprunts à l'anglaise se manifeste pleinement chez les locuteurs bilingues, il faut qu'ils résident dans une communauté où l'on a des attitudes favorables envers le bilinguisme et la langue pourvoyeuse et où ces locuteurs forment une masse critique d'individus¹⁰. Dans un même ordre d'idées, j'ai récemment découvert en analysant des données sur la prononciation du mot *hockey*, un emprunt fréquent et hautement dispersé (Mougeon et Beniak, 1989b), que les membres de la moyenne bourgeoisie se démarquent par un taux de prononciation anglaise plus faible (moyenne bourgeoisie : 50%, petite bourgeoisie : 75% et classe ouvrière : 73%). Il semble donc qu'en milieu franco-ontarien, la classe sociale exerce un effet similaire à la fois sur l'emploi des nouveaux emprunts et sur la prononciation des emprunts et que cet effet soit largement attribuable aux mêmes raisons socio-symboliques. Un autre résultat intéressant des recherches sur la prononciation des emprunts en français ontarien, est que les prononciations anglaises ne sont pas limitées aux emprunts récents mais qu'elles affectent même, dans une moindre mesure, il est vrai, les vieux emprunts (Poplack, Sankoff et Miller, 1988 ; Mougeon, Beniak et Valois, 1985a). Par exemple, dans notre corpus du français parlé à Welland nous avons observé des prononciations anglaises pour des vieux emprunts comme *hockey*, *baseball*, *party*, c'est-à-dire [hɔ'ki ; beis'bɔʔ ; pɑ'ʔti], qui se distinguent de la prononciation québécoise de ces mots [ɔke' ; bezbal' ; parte'] et que l'on pourrait attribuer à un phénomène de "désintégration" phonologique¹¹. Haugen (1969), dans son étude sur le parler de la minorité norvégienne des USA avait déjà remarqué que les locuteurs les plus bilingues vont jusqu'à retoucher (*touch up* dans le texte) la prononciation de plusieurs

emprunts anciens à l'anglais et les rendre plus conformes aux règles de la prononciation anglaise.

3.6.2.2. Influence indirecte de l'anglais

On rappelle que l'influence indirecte de l'anglais se traduit par des modifications du sens ou des contraintes syntaxiques de mots français résultant d'un transfert du sens de mots ou de règles syntaxiques anglaises. En voici un exemple : l'emploi de la préposition *à* après les verbes *écouter* et *regarder*, par exemple *il écoute à son radio*, calqué sur *listen to* et *look at*¹².

On peut faire plusieurs remarques, au sujet de ces transferts intersystémiques. Tout d'abord, ils représentent des "déviations" plus ou moins fortes par rapport à la sémantique des mots pleins ou grammaticaux du français. Les déviations les plus fortes ne sont pas toujours facilement compréhensibles pour un francophone ignorant l'anglais. En voici quelques exemples : l'emploi du verbe *être* à la place des verbes *avoir* ou *faire*, pour exprimer un état ou une mesure, par exemple *je suis peur* (*I am scared*) pour j'ai peur, *je suis douze* (*I am twelve*) pour j'ai douze ans, ou encore l'emploi de l'adverbe *dessus* avec les verbes *être* ou *mettre*, pour signifier qu'un appareil est allumé ou qu'on l'allume, par exemple *il est dessus* (*it is on*), *met le dessus* (*put it / switch it on*). Parmi les cas de déviation mineure par rapport à la sémantique ou la syntaxe des mots français, on peut mentionner l'emploi de la préposition *sur* devant les mots *télévision* et *radio*¹³ : par exemple *j'ai vu la finale de hockey sur la télévision*, (*on television*), ou encore l'emploi de la préposition *à* après les verbes *regarder* et *écouter*. Généralement compréhensibles pour un francophone, qui ne connaîtrait pas l'anglais, ces innovations ont ceci de remarquable qu'elles sont compatibles avec la "logique interne" du sous-système de la langue où elles font surface. Ainsi, l'emploi d'un complément d'objet indirect après les verbes *écouter* et *regarder* est sans doute favorisé par le fait qu'il existe entre ces verbes et leurs compléments une relation de directionnalité qui peut être explicitement exprimée par la préposition *à* après des verbes connexes tels que *parler* ou *penser*, par exemple *il parle à son chat*. Dans certains cas, on peut même se demander si l'influence indirecte de l'anglais et la restructuration ne sont pas toutes deux à l'origine de l'innovation. Que dire par exemple d'une tournure telle que *aller à Jean* (standard *chez Jean*) observée dans le parler des locuteurs dont l'usage du français est restreint (Mougeon, Beniak et Valois, 1985b) ? Transfert de l'anglais (*go to John's*), surgénéralisation de la préposition générique de lieu *à*, ou les deux à la fois ? L'anglais et le français étant deux langues typologiquement proches et partageant de nombreux éléments lexicaux, il ne manque pas de points de fragilité dans la structure du français, où les restructurations qu'ils pourraient engendrer correspondent à des usages anglais (langue plus analytique et plus sémantiquement transparente que le français). Il est donc plausible que des locuteurs dont l'usage du français est restreint, mais qui sont aussi anglo-dominants, trouvent la solution à ces points de faiblesse à la fois par le biais de la restructuration intrasystémique et par celui du transfert intersystémique. Nous renvoyons le lecteur à Mougeon (1992) pour un traitement plus extensif de cette question. La deuxième remarque connexe que l'on peut faire au sujet de ces cas d'influence indirecte de l'anglais est qu'ils sont inégalement diffusés au sein de la communauté : plus la déviation sémantique ou syntaxique est forte, moins l'innovation est dispersée dans la communauté. Ainsi on a constaté que le calqué *être*

peur/douze (etc.) (ans) n'est observable que dans le parler des jeunes dont l'emploi du français est restreint (Beniak et Mougeon, 1989). Par contraste l'usage de *sur* devant *radio* et *télévision* connaît quant à lui, une diffusion nettement plus large. On l'observe même (à un faible niveau de fréquence certes) dans le parler des adolescents qui maintiennent le français (Mougeon et Beniak, 1991 : ch. 10). On note aussi que l'appartenance sociale des locuteurs n'a aucun effet sur la fréquence d'emploi de cette innovation et que celle-ci semble donc être en dehors de la conscience linguistique des locuteurs.

3.7. (Re)francisation du vocabulaire

Lorsque nous avons mentionné plus haut la variation *high school vs école secondaire*, nous avons fait brièvement allusion au fait que l'expansion du français dans les secteurs officiels de la société pouvait entraîner un déclin des emprunts à l'anglais. On peut distinguer deux types d'effets exercés par cette expansion : 1) la récupération de termes français existant déjà, 2) la création de néologies lexicales françaises (par la traduction ou par d'autres procédés) pour renvoyer à des réalités propres aux communautés anglo-ontariennes ou anglo-canadiennes ou à la communauté franco-ontarienne. Nous allons illustrer ces effets avec des exemples de termes non techniques reliés au secteur de l'éducation. Parmi les termes récupérés on peut mentionner en plus du mot *école secondaire*, des mots comme *année* (grade), *maternelle* (kindergarten), *orthographe* (spelling), *atelier* (shop) et *manual* (textbook). Des études variationnistes de ces termes français devraient pouvoir montrer qu'ils sont en train de se généraliser dans le parler des jeunes générations. Dans notre corpus du français parlé à Welland, les mots *grade* et *spelling* ne sont employés que par des locuteurs adultes. Pour ce qui est des néologies lexicales qui se substituent à des termes anglais, mentionnons par exemple les mots *surintendant*¹⁴ et *conseil scolaire* (les Québécois disent *commission scolaire*) qui se substituent aux termes anglais *superintendent* et *school board*. Quant aux néologies renvoyant à des aspects typiques de l'école franco-ontarienne, on mentionnera les mots : *comité d'admission* (comité mis en place par les conseils scolaires pour décider de l'admissibilité dans une école de langue française, des élèves qui n'ont pas le droit constitutionnel d'accès à ces écoles) et *cours* ou *classe de (re)francisation* ou de *récupération* (forme d'enseignement du français ou en français, prodigué aux élèves qui viennent des foyers où l'on ne parle plus/pas français, cf. première partie).

3.8. Conclusion

Nous terminerons la deuxième partie de notre étude par un bref résumé des principaux résultats de la recherche sur la variabilité du français ontarien et par quelques remarques sur des recherches qui ont abouti à des résultats connexes.

On a vu que chez les Franco-Ontariens de plus de 30 ans, le manque de scolarisation en français se traduit par une relative méconnaissance des registres du français canadien formel. Chez les jeunes générations franco-ontariennes, on observe la tendance inverse, à savoir une méconnaissance des registres informels du français. Particulièrement évidente dans le cas des locuteurs dont l'emploi du français est restreint, elle se traduit aussi par un nivellement de la stratification sociale du langage.

La coexistence de ces deux tendances opposées n'est pas chose courante dans les communautés linguistiques minoritaires, car celles-ci ne bénéficient généralement pas du droit à l'éducation dans la langue ancestrale. Au Pays de Galles, où la scolarisation relativement récente en gallois n'a pas pour autant enrayé le transfert à l'anglais au foyer (notamment dans les centres urbains), on peut observer ces deux tendances contradictoires dans la langue celtique. A ce sujet, Williams fait l'observation suivante :

"Il est souvent difficile de déterminer le statut social d'un locuteur [gallois] bilingue lorsqu'il parle la langue minoritaire, alors que cela est relativement aisé lorsque cette même personne s'exprime dans la langue majoritaire [notre traduction du texte anglais original]" (1987 : 85)

Nous avons vu ensuite que lorsque les variantes non standard correspondent à des formes "non marquées", contrairement à la tendance évoquée précédemment, elles ne disparaissent pas du parler des locuteurs dont l'emploi du français est restreint. Certaines y sont même plus fréquentes que dans le parler des autres locuteurs ! Dorian (1981) a fait la même constatation dans son étude de la régularisation morpho-syntaxique en celtique écossais : les locuteurs qui abandonnent cette langue tendent à pousser plus loin les processus de régularisation observables dans le parler de ceux qui la maintiennent. Dans un ordre d'idées similaire, nous avons fait état de l'émergence, dans le parler des locuteurs dont l'emploi du français est restreint, d'alternatives non marquées à des formes grammaticales irrégulières ou manquant de motivation sémantique. D'autres chercheurs ont aussi constaté que les locuteurs qui abandonnent leur langue ancestrale se démarquent de ceux qui la maintiennent par des restructurations plus ou moins radicales de sa morpho-syntaxe qui leur sont propres (cf. Trudgill, 1976-1977 et Dorian, 1981, etc.). Nous ne manquons donc pas de preuves du fait que la restriction linguistique est susceptible d'entraîner des restructurations intrasystémiques avancées dans une langue minoritaire.

En ce qui concerne les innovations dues à l'influence de l'anglais, nous mentionnerons, en premier lieu, le rôle important que jouent le bilinguisme et la perception de la communauté anglophone, dans l'émergence et la diffusion de ce genre d'innovation. On a vu que les Franco-Ontariens avaient une perception nettement plus favorable des anglophones que les Québécois et qu'ils incluaient beaucoup plus de locuteurs bilingues équilibrés que les Québécois. Ceci se traduit notamment par une tendance beaucoup plus développée à prononcer les emprunts (même les emprunts anciens) à l'anglaise, chez les premiers que chez les seconds. Dans une étude consacrée à la prononciation des emprunts à l'anglais dans l'espagnol parlé de la communauté porto-ricaine de Harlem, Poplack et Sankoff (1984) ont constaté que la prononciation des emprunts à l'anglais par les jeunes générations était tout aussi hispanisée que celle des vieilles générations, en dépit du fait que les premières étaient nettement plus bilingues que les secondes. Cela dit, les jeunes générations avaient peu d'espoir de sortir du ghetto et étaient peu enclins au transfert à l'anglais. La minorisation et la ségrégation dont fait l'objet la communauté porto-ricaine de Harlem et la montée du nationalisme au sein de la communauté québécoise, en renforçant la démarcation des frontières inter-groupes, auraient donc un effet inhibitif sur l'anglicisation de la prononciation des mots d'origine anglaise et

on peut le supposer, sur les autres formes d'emprunt à l'anglais. Par contraste, chez les Franco-Ontariens, le bilinguisme s'accompagne d'une nette tendance à l'intégration à la majorité anglophone, condition favorable aux différentes manifestations de l'emprunt à l'anglais.

Au sein de la communauté franco-ontarienne, on observe des différences de perception qui rappellent le contraste inter-communautaire mentionné plus haut. Les locuteurs bilingues équilibrés ont une identité nettement plus bilingue et biculturelle que les locuteurs "franco-dominants" ou même "anglo-dominants". Cette différence explique pourquoi c'est chez les premiers locuteurs que se manifestent au plus haut point les emprunts lexicaux "gratuits" et la prononciation à l'anglaise des emprunts. On a vu aussi que les différences perceptuelles relatives au bilinguisme font l'objet d'une certaine polarisation sociale. Celle-ci se traduit par un recours plus fréquent à la prononciation à l'anglaise des emprunts et aux emprunts lexicaux gratuits par les locuteurs de la classe ouvrière que par ceux de la bourgeoisie. Cette différence reflète sans doute en partie le fait que la bourgeoisie franco-ontarienne bénéficie plus largement de l'officialisation relative du français en Ontario que la classe ouvrière franco-ontarienne.

Finalement on peut contraster les changements dus à l'influence directe de l'anglais évoqués plus haut, avec certains changements dus à l'influence indirecte de cette langue et dépourvus de marque socio-symbolique (par exemple l'emploi de *sur* à la place de *à* devant *radio* et *télévision* ou le recours préférentiel à *à la maison* par opposition à *chez*, cf. Mougeon et Beniak, 1991 : ch. 9 et 10). Si ces derniers changements échappent à la conscience linguistique des locuteurs, c'est sans doute parce qu'ils sont plus subtils mais aussi parce qu'ils se manifestent sur des points du français qui, moyennant une certaine restriction dans l'emploi de cette langue et un haut niveau de contact avec l'anglais, donneront nécessairement lieu à l'interférence de l'anglais. Ils n'ont donc pas le caractère gratuit et voulu que nous avons attribué à l'emprunt des mots anglais de base ou que l'on pourrait aussi attribuer au recours à la prononciation à l'anglaise des emprunts. Susceptibles de connaître une diffusion rapide et massive dans les communautés minoritaires où le bilinguisme et la restriction linguistique ont pris un cours "catastrophique", ces changements linguistiques, de par leur caractère socio-stylistiquement non marqué, constituent peut-être une des dimensions les plus originales de la variation linguistique dans les langues minoritaires (cf. Mougeon et Beniak (à paraître) pour une discussion plus approfondie).

Raymond MOUGEON
Département d'études françaises
Université YORK
Toronto, (Ontario), Canada, M3J 1P3
Tél. : (416) 736 50 86 — Télécopie : (416) 736 57 35

NOTES

¹ Je tiens à remercier Françoise Gadet et Françoise Mougeon pour leurs précieux commentaires critiques sur une version antérieure de cette étude.

² Les données du recensement de 1991 sont en cours de publication.

³ Comme il y a peu de bilingues au sein de la communauté anglo-ontarienne, les Franco-Ontarien(ne)s qui se marient à un(e) anglophone sont souvent contraints, initialement, de communiquer en anglais avec leur conjoint(e). Au début de la relation matrimoniale, l'abandon du français au foyer par le conjoint francophone est donc sans doute plus symptomatique d'un phénomène d'accommodation linguistique que le signe d'un transfert linguistique (abandon volontaire de sa langue maternelle au profit d'une autre langue alors que l'on n'y est pas obligé). Dans le cas des unions entre deux francophones, l'abandon du français au foyer revêt un caractère plus voulu et donc peut être qualifié plus facilement de transfert à l'anglais.

⁴ Dans les localités où ces écoles ne sont pas disponibles, les autorités scolaires sont tenues par la loi d'assumer les frais de transport et d'hébergement occasionnés par l'envoi de ces enfants dans une localité voisine où il y a de telles écoles. Il faut toutefois que les parents franco-ontariens en fassent expressément la demande.

⁵ Une troisième explication, l'influence de l'anglais, sera peut-être venue à l'esprit de nos lecteurs, nous ne l'avons pas invoquée car dans les trois cas qui nous concernent, elle nous semble moins convaincante. Par exemple, dans le cas de la variation *avoir vs être*, on peut certes arguer que l'anglais ne possède qu'un seul auxiliaire, *have*, toutefois, il sert uniquement à exprimer des événements passés qui se prolongent dans le présent ou dont la date n'est pas précisée. Les temps composés du français ne connaissent pas ces restrictions. L'interférence de l'anglais ne vaudrait donc que dans les contextes, somme toute limités, où l'usage de l'auxiliaire *have* et ceux du français coïncident.

⁶ Il n'est pas limité aux cas de synonymie, il peut affecter les mots uniques (sans synonyme) et même les sons. Toutefois, il est probable que la synonymie favorise ce type de convergence interlinguistique, car, disposant de plusieurs mots pour exprimer le même concept, les locuteurs peuvent éliminer l'élément non congruent à moindre coût pour la communication.

⁷ On observe des cas similaires en français ontarien, par exemple *ils continussent, ils jousent*, etc. Nous comptons leur consacrer une prochaine étude car contrairement à ce que pense Thibault (1991), nous nous attendons à les trouver principalement dans le parler des locuteurs qui maintiennent le français.

⁸ On doit toutefois garder à l'esprit que les apprenants du français L₁ risquent de fournir des données sur la "simplification" qui nous renseigneront plus sur leur manque de maturité cognitive que sur la faiblesse de tel ou tel point de la morpho-syntaxe.

⁹ On peut mentionner que ces deux emprunts ont été aussi attestés en français acadien.

¹⁰ Je rédige cet article alors que je suis en congé sabbatique en France avec ma famille. J'ai pu constater des réactions d'étonnement, mêlées d'agacement, chez mes deux enfants (nés et élevés en Ontario, éduqués dans les écoles franco-ontariennes et bilingues prototypiques), lorsqu'ils entendent des emprunts à l'anglais dont le phonétisme est fortement francisé.

¹¹ Il n'est toutefois pas impossible que cette tendance soit due au fait que certains emprunts anciens soient "réempruntés" par les bilingues à dominance anglaise.

¹² Tous ces exemples d'influence indirecte proviennent de nos corpus de français parlé par les adolescents.

¹³En France, durant les années cinquante, la préposition *sur*, pour des raisons largement indépendantes de l'influence de l'anglais, a remplacé la préposition *à*, devant les noms de station de radio et de télévision, par exemple *cela sera diffusé sur RTL* (voir Mougeon et Beniak, 1991 : ch. 10, pour des données et des hypothèses explicatives sur les causes internes et externes de ce changement linguistique, qui, jusqu'à tout récemment, était confiné au contexte des noms de station). En Ontario, la montée de *sur* est indiscutablement corrélée au bilinguisme (notamment le bilinguisme à dominance anglaise) et donc les facteurs que l'on peut invoquer pour expliquer le même changement en France, ne jouent au mieux qu'un rôle de renforcement.

¹⁴Les *surintendants* remplissent certaines des fonctions qui anciennement étaient dévolues aux inspecteurs, mais ils peuvent aussi s'occuper du recrutement du personnel scolaire, de la gestion des budgets et de l'organisation des réunions avec les parents.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAUCHE, Henri, 1920 : *Le français populaire*, Paris, Payot : 256 pp.
- BENIAK, Édouard & MOUGEON, Raymond, 1989 : "Recherches sociolinguistiques sur la variabilité en français ontarien", in Raymond MOUGEON & Édouard BENIAK, (éds.) : 69-104.
- CANALE, Michaël, MOUGEON, Raymond, BÉLANGER, Monique & MAIN, Christine, 1977 : "Recherches en dialectologie franco-ontarienne", in *Working Papers on Bilingualism* : 14 : 1-20.
- CASTONGUAY, Charles, 1979 : "Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises", in *Canadian Journal of Sociology and Anthropology* : 16 : 21-31.
- CHAUDENSON, Robert, 1884 : "Français avancé, français zéro, créoles", in *Actes du 17^{ème} Congrès international de linguistique et philologie romanes*, vol. 5, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence : 165-80.
- CHAUDENSON, Robert, MOUGEON, Raymond & BENIAK, Édouard, 1987 : *Vers une théorie de la variation en français*, Université de Provence, IECF et Toronto, CREFO, OISE : 47 pp.
- CLÉMENT, Richard, GAUTHIER, Renée & NOELS, Kimberly, 1992 : *Choix langagiers en milieu minoritaire : attitudes et identité concomitantes*, Université d'Ottawa, Ecole de Psychologie : 31 pp.
- DORIAN, Nancy C., 1981 : *Language death : The life cycle of a Scottish Gaelic dialect*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- FREI, Henri, 1971 : *La grammaire des fautes*, Genève, Slatkine Reprints : 327 pp.
- GADET, Françoise, 1991 : "Simple le français populaire ?", in *Linx* : 25 : 63-78.
- GADET, Françoise, 1992 : *Le français populaire*, Paris : Presses Universitaires de France : 127 pp.
- GILES, Howard, BOURHIS, Richard & TAYLOR, Don, 1977 : "Towards a theory of language in ethnic group relations", in *Language ethnicity and intergroup relations*, Howard GILES, (éd.), New York, Academic Press : 307-48.
- GUIRAUD, Pierre, 1965 : *Le français populaire*, Paris : Presses Universitaires de France : 125 pp.
- HAUGEN, Einar, 1969 : *The Norwegian language in America : A study in bilingual behavior*, Bloomington, Indiana University Press.
- HELLER, Monica & LEVY, Laurette, 1991 : *Les mariages linguistiquement mixtes : créativités et contradictions*, Toronto, CREFO, OISE : 56 pp.
- HELLER, Monica, 1989 : "Variation dans l'emploi du français et de l'anglais par les élèves des écoles de langue française à Toronto" in Raymond MOUGEON & Édouard BENIAK, (éds.) : 153-70.
- LABOV, William, 1991 : "The intersection of sex and social class in the course of linguistic change", in *Language Variation and Change*, 2 (1) : 205-54.
- LAURIER, Michel, 1989 : "Le subjonctif dans le parler franco-ontarien" in Raymond MOUGEON & Édouard BENIAK, (éds.) : 106-26.

- MOUGEON, Raymond & BENIAK, Édouard, (à paraître) : "Social class and language variation in bilingual speech communities", in *Towards a social science of language : A festschrift for William Labov*, Gregory GUY, John BAUGH & Deborah SCHIFFRIN, (éds), Cambridge University Press.
- MOUGEON, Raymond & BENIAK, Édouard, 1989a : (éds) *Le français canadien parlé hors Québec : aperçu sociolinguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval : 262 pp.
- MOUGEON, Raymond & BENIAK, Édouard, 1989b : "Language contraction and linguistic change : The case of Welland French", in *Investigating obsolescence : Studies in language contraction and death*, Nancy C. DORIAN, (éd.), Cambridge University Press : 287-312.
- MOUGEON, Raymond & BENIAK, Édouard, 1991 : *Linguistic consequences of language contact and contraction : The case of French in Ontario, Canada*, Oxford University Press : 247 pp.
- MOUGEON, Raymond & BENIAK, Édouard, 1993a : "Bilingualism, language shift and institutional support for French : The case of the Franco-Ontarians", in *International Journal of the Sociology of Language*, vol. 102 : 4 : (parution imminente).
- MOUGEON, Raymond, 1977 : "French language replacement and mixed marriages : The case of the francophone minority of Welland, Ontario", in *Anthropological Linguistics*, vol 19 : 8 : 368-77.
- MOUGEON, Raymond, 1991 : "La question de l'interférence de l'anglais à la lumière de la sociolinguistique", Communication au colloque *Langue, Espace et Société ; les variétés du français en Amérique du nord*, 1^{er}-3 mai, Université Laval, Québec, à paraître dans les actes : 15 pp.
- MOUGEON, Raymond, 1992 : Les corrélats externes des emprunts à l'anglais du français parlé à Welland (Ontario), Toronto, Département d'études françaises, Université York : 12 pp.
- MOUGEON, Raymond, BENIAK, Édouard & VALOIS, Daniel, 1985a : *Répertoire classifié des emprunts lexicaux à l'anglais dans le français parlé de Welland*. Rapport final préparé pour le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, Ottawa, : 111 pp.
- MOUGEON, Raymond, BENIAK, Édouard & VALOIS, Daniel, 1985b : "A sociolinguistic study of language contact, shift, and change", in *Linguistics*, vol. 23 : 455-487.
- MOUGEON, Raymond, BRENT-PALMER, Cora, BÉLANGER, Monique & CICHOCKI, Wladyslaw, 1982 : *Le français parlé en situation minoritaire*, vol. 1., Québec, Centre de Recherche International sur le Bilinguisme : 187 pp.
- MOUGEON, Raymond. 1982 : "Paramètres extralinguistiques de la variabilité morphologique en français ontarien", in *Die Sociolinguistik in romanischsprachigen Ländern*, Norbert DITTMAR & Brigitte SCHLIEBEN-LANGE, (éds), Tübingen, Gunter Narr : 113-20.
- POPLACK, Shana & SANKOFF, David, 1984 : "Borrowing : The synchrony of integration", in *Linguistics*, vol. 22 : 99-135.
- POPLACK, Shana, 1989 : "Statut de langue et accommodation langagière le long d'une frontière linguistique", in Raymond MOUGEON & Édouard BENIAK, (éds) : 127-52.
- POPLACK, Shana, SANKOFF, David & MILLER, Christopher, 1988 : "The social correlates and linguistic processes of lexical borrowing and assimilation", in *Linguistics*, vol. 26 : 47-104.
- SCOTTON, Carol & OKEJU, John, 1973 : "Neighbors and lexical borrowings", in *Language*, vol. 49 : 871-89.

- TENANT, Jeff, 1991 : "Observations sur la chute du L dans le français de North Bay (Ontario)", Communication au Congrès international de phonétique à Aix-en-Provence, août 1991 : 7 pp.
- THIBAUT, Pierrette, 1991 : "La langue en mouvement : Simplification, régularisation, restructuration", in *Linx* : 25 : 79-92.
- THOMAS, Alain, 1988/89 : "Normes et usages phonétiques en franco-ontarien", in *Travaux du cercle linguistique de Nice* : 10-11 : 89-101.
- TRUDGILL, Peter, 1976-1977 : "Creolization in reverse : Reduction and restructuration in the Albanian dialects of Greece", in *Transactions of the Philological Society* : 32-50.
- VAILLANCOURT, Michel, 1978 : "Les francophones hors Québec et les anglophones au Québec", in *Deux poids, deux mesures*, Ottawa : Fédération des francophones hors Québec.
- WEINREICH, Uriel, 1968 : *Languages in contact*, La Haye, Mouton.
- WILLIAMS, Glyn, 1987 : "Bilingualism, class dialect, and social reproduction", in *International Journal of the Sociology of Language* : 66, 85-98.